



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fiducie

Question écrite n° 49148

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de loi adopté en conseil des ministres, en février 1992, relatif à la mise en oeuvre, dans le droit positif français de la fiducie. Il lui demande les perspectives et les échéances du reexamen de ce projet de loi, à propos duquel il lui avait été indiqué (Journal officiel A.N. - 11 novembre 1995) que « les départements ministériels concernés procèdent actuellement à un bilan des évolutions juridiques récentes, par exemple en matière de prêt de titres ou de pension livrée ou à venir, notamment en matière de transmission d'entreprises, de façon à redéfinir les besoins auxquels pourrait répondre l'introduction de la fiducie dans le droit français ». Ulterieurement, il lui avait été indiqué (Journal officiel - A.N. - 11 novembre 1996) que « la réflexion se poursuit sous l'égide du garde des sceaux ». Il lui demande les conclusions effectives de ces réflexions et les propositions qui s'en découlent.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49148

Rubrique : Contrats

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1157